

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Identifiant Unique : 0492439N
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 18 Octobre 2022

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2023-2 » de 40 000 000 Dinars susceptible d'être porté à

60 000 000 Dinars

émis par Appel Public à l'Épargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée « BBB+ (EXP) (tun) »* par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/07/2023

Visa n° 23 / 1104 du 17 JUIL. 2023 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité relatifs aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023. Elle doit être également accompagnée par les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 31/08/2023. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Faker MTIMET, Directeur du contrôle de gestion

ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène

Tél : 70 135 088 – Fax : 71 767 300

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération



BNA Capitaux

Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac

Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2023 » enregistré par le CMF en date du 30/06/2023 sous le n° 23/003, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence « ATL 2023 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2023 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement, au plus tard le 20/07/2023, le 20/10/2023 et le 31/08/2023.



Juillet 2023

* Une notation définitive sera publiée par l'agence de notation Fitch Ratings, après l'obtention du visa du CMF et avant la période de souscription, sur son site internet : www.fitchratings.com

SOMMAIRE

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2023-2 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION.....	6
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION.....	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION.....	7
2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission.....	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission.....	7
2.1.3. Période de souscription et de versement.....	8
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public.....	8
2.1.5. But de l'émission.....	8
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS.....	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement.....	9
2.2.3. Date de jouissance des intérêts :.....	9
2.2.4. Date de règlement	9
2.2.5. Taux d'intérêts.....	9
2.2.6. Intérêts.....	9
2.2.7. Amortissement et remboursement	10
2.2.8. Prix de remboursement	12
2.2.9. Paiement.....	12
2.2.10. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe).....	12
2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt	12
2.2.12. Garantie	13
2.2.13. Notation de l'emprunt.....	13
2.2.14. Notation de la société	13
2.2.15. Mode de placement	14
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	14
2.2.17. Fiscalité des titres	14
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	14
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	14
2.3.2. Marché des titres	15
2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing	15
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	15
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	15
BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	16

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2023-2 »

L'emprunt obligataire « ATL 2023-2 » est émis pour un montant de 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars divisé en 600 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est réparti en deux catégories qui se présentent comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2023-2 »

Montant : 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars.

Nominal : 100 dinars par obligation.

Nombre d'obligations à émettre : 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations réparties en 2 catégories. Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du montant collecté.

Forme des obligations : Nominative.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** et ce même en cas de prorogation de date.

Durée : Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans** pour la catégorie A et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : Trois (3) ans pour la catégorie A et cinq (5) ans pour la catégorie B.

Duration: 2,640 années pour la catégorie A et 4,044 années pour la catégorie B.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A : 10,7% ;

Catégorie B : 10,9% ;

Taux de rendement actuariel : 10,7% pour la catégorie A et 10,9% pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Amortissement : Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commencera à la

première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2028** pour la catégorie A et le **16/10/2030** pour la catégorie B.

Souscriptions et versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **03/08/2023** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

Clôture des souscriptions : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **03/08/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **16/10/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2024** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2024** pour la catégorie A et le **16/10/2026** pour la catégorie B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Régime fiscal : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2023-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX, Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2023**, la note provisoire à long terme « **BBB+(EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2023-2** » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Notation de la société : En date du 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société à BBB + (tun) avec perspective d'évolution stable et la note nationale court terme à F2 (tun).

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse - BNA Capitaux de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2023-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **ATL 2023-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations : Droit commun régissant la représentation des obligataires.

CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

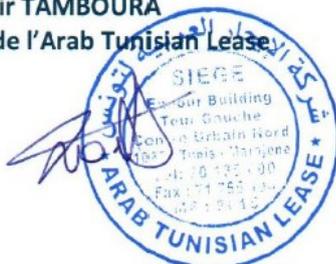
1.1. Responsable de la note d'opération :

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease



1.3. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général par Intérim
Madame Nadia SOUDANI



1.4. Responsable de l'information :

M. Faker MTIMET
Directeur du contrôle de gestion
Tél : 70 135 088 – Fax : 71 767 300

La notice légale est publiée au JORT N°86 du 21/07/2023

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 23/1104 du 17 JUIL. 2023
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYE



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **29/03/2023** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **22/05/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD et a délégué à la Direction Générale le pouvoir pour en fixer les conditions et les modalités d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **05/07/2023** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 40MD susceptible d'être porté à 60MD divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2023-2** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire « **ATL 2023-2** » est de 40 000 000 dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars. Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 355 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 35 000 dinars, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 15 500 dinars¹ hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 37 996 dinars² hors taxes et les frais divers 2 000 dinars, soit un total de frais approximatif de 445 496 dinars et un produit net de l'emprunt de 39 554 504 dinars.

(en Dinars)	Global	Par obligation
Produit brut	40 000 000	100,000
Frais globaux ³	445 496	1,114
Produit net	39 554 504	98,886

¹ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération interviendront au 3^{ème} trimestre 2023

² Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 50% à la catégorie A et 50% à la catégorie B

³ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 40MD (sauf en ce qui concerne les commissions sur émissions nouvelles revenant au CMF calculées sur la base de 60MD) et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt selon la catégorie souscrite.

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **03/08/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **16/10/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt p13).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03/08/2023** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 348MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 70MD par des emprunts obligataires, 30MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2023-2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations .

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **16 Octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **16/10/2028** pour la catégorie A et **16/10/2030** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 40 000 000 DT:

Le montant total des intérêts serait de **12 840 000 DT** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux fixe de **10,7%**.

Le montant total des intérêts serait de **21 800 000 DT** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie B au taux fixe de **10,9%**.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2028** pour la catégorie A et le **16/10/2030** pour la catégorie B.

Nombre d'obligations : 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations.

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : **16/10/2023**

Date du premier paiement en intérêts : **16/10/2024** pour les deux catégories.

Date du premier remboursement en capital :

→ **16/10/2024** pour la catégorie A

→ **16/10/2026** pour la catégorie B

Date de la dernière échéance :

→ **16/10/2028** pour la catégorie A

→ **16/10/2030** pour la catégorie B

Taux d'intérêt nominal :

→ **Catégorie A :** Un taux fixe de 10,7% brut l'an

→ **Catégorie B :** Un taux fixe de 10,9% brut l'an

Amortissement :

→ **Catégorie A :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation ;

→ **Catégorie B :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20 dinars par obligation ;

2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A à taux fixe de 10,7%

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=10,7%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2023	40 000 000				
2024		8 000 000	32 000 000	4 280 000	12 280 000
2025		8 000 000	24 000 000	3 424 000	11 424 000
2026		8 000 000	16 000 000	2 568 000	10 568 000
2027		8 000 000	8 000 000	1 712 000	9 712 000
2028		8 000 000	0	856 000	8 856 000
Total		40 000 000		12 840 000	52 840 000

➤ Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe = 10,7%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2023	100				
2024		20	80	10,700	30,700
2025		20	60	8,560	28,560
2026		20	40	6,420	26,420
2027		20	20	4,280	24,280
2028		20	0	2,140	22,140
Total		100		32,100	132,100

2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B à taux fixe de 10,9%

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=10,9%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2023	40 000 000				
2024			40 000 000	4 360 000	4 360 000
2025			40 000 000	4 360 000	4 360 000
2026		8 000 000	32 000 000	4 360 000	12 360 000
2027		8 000 000	24 000 000	3 488 000	11 488 000
2028		8 000 000	16 000 000	2 616 000	10 616 000
2029		8 000 000	8 000 000	1 744 000	9 744 000
2030		8 000 000	0	872 000	8 872 000
Total		40 000 000		21 800 000	61 800 000

➤ Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe = 10,9%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2023	100				
2024			100	10,900	10,900
2025			100	10,900	10,900
2026		20	80	10,900	30,900
2027		20	60	8,720	28,720
2028		20	40	6,540	26,540
2029		20	20	4,360	24,360
2030		20	0	2,180	22,180
Total		100		54,500	154,500

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 40 000 000D.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 40 000 000D.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2024** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2024** pour la catégorie A et le **16/10/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2.2.10. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,7%** l'an pour la catégorie A et de **10,9%** pour la catégorie B.

2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

➤ Durée totale

Les obligations de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans** et les obligations de la catégorie B sont émises pour une période totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

➤ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

➤ Duration de l'emprunt

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,640** années et elle est de **4,044** années pour les obligations de la catégorie **B**.

2.2.12. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **06/07/2023**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2023-2** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note « **BBB+ (EXP) (tun)** » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

2.2.14. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Octobre 2022** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.15. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances portant gestion de l'année 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 10 000 dinars sans que ce montant n'excède 6 000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2023-2**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera, la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITALAUX de demander l'admission de l'emprunt « **ATL 2023-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

BULLETINS DE SOUSCRIPTION

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Objet social : Financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

Emprunt Obligatoire « ATL 2023-2 » de 40 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Épargne

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée « BBB+(EXP) (tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/07/2023

Décision de l'AGO du 29/03/2023

Délibération du Conseil d'Administration du 22/05/2023

Fixation des conditions de l'émission par le Directeur Général en date du 05/07/2023

Visa du Conseil du Marché Financier N° 23/1104 du 17 JUIL. 2023

Notice Légale publiée au JORT n° 86 du 21/07/2023

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr		
Nationalité :	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à	
Profession/activité :		
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de: <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	Identifiant Unique
N°	Délivrée le:
Profession / activité :
Adresse :	Code postal :
.....	Pays :
.....	Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2023-2 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à Taux fixe de 10,7% ;
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2023-2 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à Taux fixe de 10,9% ;

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts sont réglés le 16 Octobre de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **16/10/2023** et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2023 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres, formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur.....Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à Taux fixe 10,7%
- Obligations de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à Taux fixe 10,9% ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche
Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Objet social : Financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

Emprunt Obligataire « ATL 2023-2 » de 40 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Épargne

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée « BBB+(EXP) (tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/07/2023

Décision de l'AGO du 29/03/2023

Délibération du Conseil d'Administration du 22/05/2023

Fixation des conditions de l'émission par le Directeur Général en date du 05/07/2023

Visa du Conseil du Marché Financier N° 2571104 du 17 JUIL. 2023

Notice Légale publiée au JORT n° 86 du 21/07/2023

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M ^{lle} <input type="checkbox"/> M ^r			
Nationalité :		Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à	
Profession/activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:
<input type="checkbox"/> Tuteur
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M ^{lle} <input type="checkbox"/> M ^r	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	Identifiant Unique
N°	Délivrée le: à
Profession / activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2023-2 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à Taux fixe de 10,7% :
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2023-2 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à Taux fixe de 10,9% :

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts sont réglés le 16 Octobre de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **16/10/2023** et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2023 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres, formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire. En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à Taux fixe 10,7%
- Obligations de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à Taux fixe 10,9% ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre)

possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »